



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

DOSSIER DE PRESSE

Exercice de sécurité civile SEVESO - APERAM

Jeudi 4 décembre 2014



Exercice de sécurité civile

Jeudi 4 décembre 2014

Un exercice de sécurité civile est prévu le jeudi 4 décembre 2014 sur le site SEVESO APERAM à Gueugnon.

Pour rappel, la directive SEVESO, est une directive européenne qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, sites dits SEVESO.

Scénario de l'exercice

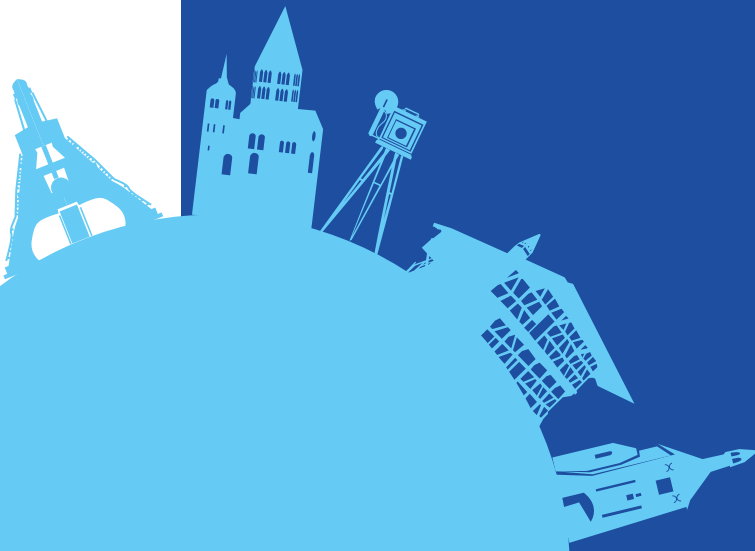
Lors de la mise en place d'une citerne d'acide fluorhydrique à la station de livraison, une collision se produit avec un chariot élévateur à fourche. L'accident génère une fuite au niveau d'une vanne de la citerne. Il s'ensuit un écoulement lent avec dégagement de vapeurs toxiques.

L'acide fluorhydrique a la propriété unique de pouvoir dissoudre presque tous les oxydes ainsi que la plupart des métaux. Le produit est très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. La distance des effets irréversibles pour la santé est de 995 mètres. Il y aura quelques personnes incommodées et blessées.

Cet exercice permettra de tester et d'améliorer la coordination des différents acteurs de la sécurité mobilisés pour cet événement.

Les partenaires mobilisés

- la préfecture : le service communication interministérielle et le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
- le SDIS : service départemental d'incendie et de secours
- l'entreprise APERAM
- la gendarmerie
- la DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- la commune de Gueugnon
- la DDT : la direction départementale des territoires
- le conseil général : la direction des routes et des infrastructures (DRI)
- la direction départementale des services de l'Education nationale



La gestion de crise

Par l'entreprise APERAM :

L'entreprise APERAM dispose, comme toutes autres entreprises classées en site SEVESO, d'un POI (plan d'opération interne) permettant de résoudre l'accident en interne. Dès l'accident déclaré, l'entreprise déclenchera donc son POI. Toutefois, comme le prévoit la procédure, devant l'impossibilité de maîtriser l'évènement en interne, l'entreprise va très rapidement demander le déclenchement du PPI (plan particulier d'intervention) en préfecture. Un poste de commandement sera activé dans l'entreprise.

Par les services de l'Etat :

Aussitôt l'alerte reçue, le centre opérationnel départemental (COD), sera activé en préfecture à Mâcon, sous la direction de Milada Pantic, directrice de cabinet du préfet. En parallèle, un poste de commandement opérationnel (PCO), sous la direction de Philippe Saffrey, sous-préfet de Charolles, sera activé sur place.

Le service départemental d'incendie et de secours mettra en oeuvre les moyens spécialisés pour faire face au risque chimique avec l'installation d'un poste de commandement mobile sur place.

Le COD, centre opérationnel départemental

En veille 24h/24 et 7j/7, le COD installé en préfecture, est capable rapidement de mobiliser et de mettre en synergie tous les moyens humains et matériels pour répondre à une crise. Il réunit les intervenants compétents en matière de gestion de crise, selon la nature de l'évènement.

Par la commune :

- Le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Gueugnon sera également activé.

Le PCS est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion en cas d'évènements majeurs. Il a pour objectifs l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des risques et des moyens disponibles sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Les objectifs

Pour la préfecture - SIDPC :

- respect des modalités d'alertes définies par le plan particulier d'intervention ;
- coordination et relation avec l'entreprise ;
- chaîne de commandement (centre opérationnel départemental/ poste commandement entreprise / poste commandement opérationnel) ;
- périmètre de sécurité ; relation avec le plan communal de sauvegarde de la mairie de Gueugnon...

Pour la préfecture - service communication :

- tester la communication de crise : rédaction de communiqués de presse
- échanges avec la cellule communication de l'entreprise...

APERAM :

- mesurer la réactivité du poste de garde et tester le filtrage des accès sur le site,
- secours à victimes : mesurer la réactivité du service de santé au travail concernant la prise en charge des blessés ;
- tester le système d'alerte évacuation
- mise en oeuvre du plan d'opération interne (POI) ;
- appliquer la coordination entre les pompiers du SDIS 71 et les pompiers de l'entreprise pour le colmatage de la fuite...

SDIS :

- mise en oeuvre des moyens face au risque chimique, et de la gestion opérationnelle de commandement ;
- mise en place du poste de commandement...

GENDARMERIE :

- bouclage de la zone, circulation des véhicules de secours , déviations, participation aux opérations de confinement, surveillance des lieux, enquête judiciaire...

DREAL :

- vérification du bon fonctionnement du schéma d'astreinte, communication entre l'unité territoriale et direction régionale, données de l'étude de dangers (risques et distances)...

COMMUNE de GUEUGNON : activation du plan communal de sauvegarde...

DASEN : mettre en oeuvre la prise en charge des scolaires, environ 1 100 élèves sur le secteur concerné (écoles maternelles et primaires, collège) et tester la réactivité du corps enseignant.

Moyens engagés sur le terrain

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 1 unité mobile risque chimique, 1 poste de commandement mobile, 3 observateurs, 30 à 35 sapeurs pompiers
- Gendarmerie : 20 gendarmes
- Ville de Gueugnon : 12 personnes
- APERAM : 40 personnes
- Préfecture / service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) : 2
- Préfecture / service communication interministérielle : 1
- Délégation militaire départementale : 2 observateurs

Se préparer à la gestion de crise

Chaque année, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture, organise des exercices pour tester en grandeur réelle tout type d'événement pouvant conduire à la gestion d'une crise.

Ces exercices sont primordiaux en terme d'entraînement et riches d'enseignement. Les sites SEVESO doivent faire l'objet d'un exercice obligatoire tous les trois ans permettant notamment de tester le déclenchement du plan particulier d'intervention (PPI) et en particulier la chaîne de traitement des victimes exposées au NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique).

Plus largement, ce type d'exercice, permet d'évaluer si les objectifs définis ont pu être atteints et de mettre en évidence certains points de dysfonctionnement qui permettront de mieux gérer la crise future.

Les moyens humains et matériels et l'organisation de l'enchaînement des interventions sont ainsi testés en situation réelle.

A l'issue de chaque exercice, une évaluation collégiale «à chaud» permet de pointer certains dysfonctionnements, puis une réunion dite «retour d'expérience» est organisée quelques jours après vise à progresser dans la gestion de crise pour assurer la sécurité des personnes.

Cet exercice de sécurité civile est le 6ème de l'année 2014 en Saône-et-Loire.

Les sites SEVESO en Saône-et-Loire

En Saône-et-Loire, il existe 17 sites SEVESO dont 7 dits «seuil haut» à

- Chalon-sur-Saône : Bioxal et Azelis-Peroxydes
- Crissey : Sobotram transport et Ge Water
- Gueugnon : APERAM
- Sennecey-le-Grand : Butagaz
- Mâcon : Stogaz

CONTACTS PRESSE

Service de la communication interministérielle

03 85 21 81 59

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr



Suivez-nous sur Twitter @Prefet71



Rejoignez-nous sur notre page Facebook
Préfet de Saône-et-Loire